

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 DÉCEMBRE

LE CONGRÈS

Hier, avant l'ouverture du Congrès, les droites du Sénat et de la Chambre ont tenu, à midi, une réunion plénière, à Versailles, afin de se concerter sur les résolutions à prendre au sujet de la représentation incomplète de la France, par suite des iniques invalidations de député de la minorité.

Après une délibération approfondie, les droites ont arrêté, à l'unanimité, les termes de la Déclaration suivante que M. de Kerdrel a été chargé de porter à la tribune.

De plus, il a été décidé que si le président du Congrès s'opposait à la lecture de cette protestation d'une importante minorité du Congrès, les droites s'abstiendraient de prendre part à l'élection du Président de la République; sur la proposition de M. Balbie, elles ne répondraient point à l'appel nominal. Ces graves résolutions ont été communiquées au président Le Royer, dès l'ouverture de la séance, par M. le sénateur Buffet. On verra plus loin l'accueil inqualifiable qui a été fait à la revendication du droit de protestation de toute minorité, au sein de toute assemblée délibérante, du droit de parole et de liberté de la tribune. Voici le texte de la Déclaration des droites:

Déclaration des droites

« Une Assemblée nationale doit être la représentation complète de la France. Tel n'est pas le caractère de celle qui est aujourd'hui convoquée pour élire le Président de la République.

« Quatre départements en sont exclus, plus de trois cent mille électeurs n'y ont pas de mandataires. Vingt-deux élus de la nation ont été arrachés de leurs sièges. La France n'est pas ici tout entière.

« Justement soucieuse des prérogatives du suffrage universel, la minorité conservatrice a deux fois déjà fait entendre à la tribune de la Chambre des députés des protestations qui ont été vaines.

« Ce serait manquer à notre devoir que de ne pas les renouveler devant cette Assemblée, qui seule désormais peut y faire droit. Le précédent que vous créeriez serait inique, ses conséquences pourraient devenir monstrueuses.

« Si vous étendez, en effet, à un plus grand nombre de départements cette exclusion infligée à quatre collèges électoraux, qui donc oserait soutenir qu'un tel Congrès serait légalement constitué?

« Si vous voulez rentrer dans la justice et dans le droit, vous n'avez qu'un moyen, ajourner la nomination du Président de la République pour que la représentation nationale puisse être complète; nous vous le demandons au nom de la loyauté politique.

« C'est à vous qu'il appartient de dire si l'intérêt même du pouvoir que vous êtes appelés à constituer ne vous le commande pas. L'autorité du Président de la République, infirmée à l'avance, sa force amoindrie, son influence diminuée, tel serait l'inévitable résultat d'une nomination faite par un corps électoral volontairement mutilé.

« En conséquence, les soussignés ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale le projet de résolution suivant:

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à convoquer, dans le plus bref délai, les électeurs des départements de la Corse, de la Lozère, de l'Ardèche et des Landes, et ajourne au 28 janvier prochain l'élection du Président de la République. »

L'élection du Président de la République

Quelle séance! Une assemblée souveraine condamnée au silence; le droit de la parole odieusement violé; cinq cents républicains étouffant sous leurs clameurs les revendications formulées par les trois cents membres de la minorité; la tribune gardée par des escouades d'huissiers comme on garde un malfaiteur dont on redoute un attentat; quatre départements mis en interdit; et, comme à l'odieux devait se mêler le burlesque, une scène de fou furieux donnée par le citoyen

Papinaud: Voilà le spectacle étalé hier sous les yeux de la France par l'Assemblée républicaine.

Le pays saura du moins qu'il s'est trouvé là une imposante minorité conservatrice pour défendre ses droits, pour résister aux violences républicaines, pour protester contre l'atteinte portée à la dignité, à la liberté d'une importante partie de la représentation nationale.

Les paroles que l'honorable M. de Kerdrel n'a pu porter à la tribune, la France les lira; et c'est au jugement de la France que nous en appelons.

Une imposante et émouvante protestation s'est produite au début de la séance. L'Assemblée était déjà réunie, lorsque tout à coup les trois élus de Tarn-et-Garonne font leur entrée dans la salle des délibérations. A leur vue, la droite tout entière se lève; un tonnerre d'applaudissements, de bravos, d'acclamations enthousiastes éclate et se prolonge pendant près de cinq minutes.

Au moment du scrutin, les républicains ont essayé une contre-manifestation: à l'appel du nom de M. Lasserre, des applaudissements se sont fait entendre: il y en a eu une vingtaine!!!

M. Baudry-d'Asson. — A bas les invalides!

La séance est suspendue de fait. (Violentes interruptions au centre et à gauche.)

M. Le Royer parle dans le bruit.

MM. de Larocheffoucauld et Cassagnac interrompent.

M. de Kerdrel demande la parole. (Bruits.)

M. Le Royer. — Permettez-moi d'accomplir mon devoir et de remplir les formalités indispensables imposées par la Constitution. (Applaudissements à droite.)

M. Le Royer continue à lire les articles de la Constitution. — Je déclare constituée l'Assemblée nationale.

M. de Cassagnac. — Moins plusieurs départements non représentés.

M. Le Royer. — Je vous rappelle à la dignité; il faut du calme dans cette Assemblée. (Interruptions à droite.)

Il n'existe pas de règlement qui permette

d'accorder la parole à un membre de l'Assemblée nationale sur la question électorale. (Interruptions à droite.)

A droite: Montez à la tribune.

M. Le Royer. — Laissez-moi remplir mon devoir.

Interruption de séance de fait. Les protestations et les interruptions ne cessent pas à droite.

M. Le Royer. — Je prévient l'Assemblée que si le désordre continue, j'aurai le regret de lever la séance.

Le bruit continue.

M. Paul de Cassagnac. — Il n'y a pas de règlement, alors c'est une foire! (Bruit prolongé.)

Une voix à gauche. — Comme sous l'Empire.

M. Paul de Cassagnac. — Quand l'Empire reviendra vous irez vous promener ailleurs. (Tumulte prolongé.)

M. le Président. — Il y a un parti pris d'empêcher les travaux de l'Assemblée.

Voix à gauche. — Faites voter l'Assemblée.

M. de Lamberterie. — S'il n'y a pas de règlement, je demande en vertu de quel droit la tribune est gardée.

M. le Président. — En vertu de la Constitution.

M. de Lareinty. — La Constitution est libérale et vous ne l'êtes pas! (Protestation à gauche.)

M. le Président. — La violence n'aura pas raison de la loi. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Il y a un parti pris. (Vives approbations et applaudissements à gauche, interruptions à droite.)

Le président ne peut pas parler. Sa voix est couverte par les cris.

Une grande agitation se produit sur tous les bancs.

M. le Président. — Si le désordre continue, je serai obligé de suspendre la séance. (Très-bien à droite.)

Une voix à droite: En vertu de quel règlement?

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anna SÉGALAN

XXX

CE QUE DEVIENT JAMES

Aussitôt que Léopold commença à sortir de cet état de torpeur, qui semble chloroformer l'intelligence et de ces accès de délire, qui l'égarèrent et le dévorèrent, dans le feu, dans la fièvre, dès que sa pensée put se formuler et reprendre sa lucidité, il se souvint de James et de ses menaces: Les avait-il réalisées en apprenant que son ennemi était vivant?

— Et James... James, dit-il à Valentine, en frissonnant, l'as-tu vu? Est-il arrivé jusqu'à toi?... Lui as-tu parlé?...

— Moi! s'écria Valentine, voir celui qui a failli te tuer!... D'après ce que je t'ai entendu dire dans ton délire, j'ai compris qu'il ne te pardonnait pas de m'avoir épousée, d'avoir remplacé son frère... J'avais bien le droit de me remarier cependant.

— Le délire, dit Léopold en tremblant, j'ai eu le délire... et qu'ai-je fait? qu'ai-je dit?

— Oh! des paroles insensées, comme dans le

cauchemar, où tous les souvenirs se mêlent et se confondent dans la tête et produisent des choses impossibles, effrayantes.

— Ah! dit Léopold de plus en plus inquiet, mais quelles étaient ces divagations?

— Que sais-je?... Tu mêlais les souvenirs de ton duel avec James et de mon mariage avec William, et tu répétais souvent dans ton égarement: « J'ai tué le mari en duel, je l'ai tué, et j'ai épousé la veuve! ». Mais, mon Dieu! Qu'as-tu donc? Comme tu deviens pâle?

— Je n'ai rien... et tu es été épouvantée?

— On ne s'effraie pas des divagations de la fièvre; ce qui m'épouvantait, c'était de te voir dans un pareil accès de délire... mais je t'en supplie, ne parions plus de cela.

Félicien, qui, malgré ses ridicules, avait bon cœur, et avait voulu rester à Genève, tant que l'état du blessé inspirerait des craintes, arriva dans ce moment.

Léopold profita d'un instant où il se trouva seul avec lui pour le questionner.

— Qu'est devenu mon adversaire? lui demanda-t-il avec anxiété. Est-il à Genève?

— Il en est vraiment bien loin, répondit Félicien. Vous étiez si faible, mon pauvre ami, qu'il croyait vous avoir tué, et qu'il a craint des poursuites judiciaires; il est parti en toute hâte, afin de s'embarquer pour retourner à New-York.

— Ah! dit Léopold, qui respira plus à l'aise et sentit le feu de la fièvre s'apaiser.

L'espoir revint au malade, les accès de fièvre diminuèrent, la blessure se cicatrisa, les soins passionnés de Valentine achevèrent la résurrection, et elle finit par obtenir le miracle qu'elle avait demandé à Dieu.

En voyant son bien-aimé Léopold revenir à la vie, passer du lit au fauteuil, du fauteuil au bras qui le soutenait, pour se promener dans la chambre, la jeune femme éprouva cette joie d'une jeune mère qui voit peu à peu croître son petit enfant: un jour, c'est un sourire; un peu plus tard, ce sont les premiers pas, puis les premières paroles; l'enfant prend possession de la vie, comme le malade s'y réinstalle, et la mère qui a donné la vie, la femme dévouée qui l'a rendue par ses soins, le regardent avec le même orgueil et le même bonheur.

Valentine, après un mois de soins assidus, avait achevé son œuvre de résurrection. Le cher blessé était guéri, et six semaines environ après le duel qui avait failli lui coûter la vie, il était rentré à Paris avec son auge gardien.

Ils étaient de retour depuis quelques jours à peine et causaient ensemble des douleurs passées.

Léopold était en adoration devant cette femme bien-aimée, qu'il avait sauvée et qui l'avait guéri. Une fois de plus, il se sentait aimé et aimé.

line, tout en causant avec lui, regardait avec une joie étonnée ce visage reposé et cette joue déjà fraîche, qu'elle avait vus si livides et si amaigris.

Tout à coup une visiteuse entra avec un grand bruit de flots de soie, qu'elle traînait après elle, de talons Louis XV, qui faisaient craquer le parquet, et de démonstrations joyeuses.

Elle se jeta au cou de Valentine, en s'écriant:

— Enfin, chère amie, vous voilà de retour!

— Ah! voici notre gentille Arabelle! s'écria Valentine.

— Que vous êtes heureuse d'avoir été en Suisse et que je vous ai enviée! dit Arabelle. N'est-ce pas que c'est beau, les voyages?

— Pas toujours! s'écrièrent à la fois M. et Mme de Jonceray.

— J'ai failli mourir, dit Léopold, et sans cette magicienne que vous voyez, qui m'a guéri par un prodige, par la puissance de je ne sais quelle baguette qu'elle a tirée de son cœur, certes vous ne m'auriez jamais revu.

— Mourir... vous, mon sauveur! s'écria Arabelle.

— Oui... une blessure affreuse, une chute au bord d'un précipice, la fièvre, qui m'a guéri.

(Violentes interruptions à droite. Applaudissements à gauche.)

La droite est debout, protestant.

M. Le Royer. — Le scrutin est ouvert. (Applaudissements à gauche.)

LE SCRUTIN

A 4 heures 45, M. Le Royer, président de l'Assemblée, proclame le résultat du scrutin.

Nombre des votants, 589; suffrages exprimés 576; bulletins blancs, 13.

Ont obtenu : MM. Jules Grévy, 457 voix. — Henri Brisson, 68. — De Freycinet, 44. — Anatole de La Forge, 40. — Le Royer, 6. — L'amiral Dompierre d'Horroy, 5. — Duclerc, 4. — Canrobert, 3. — Jules Ferry, 2.

Ont obtenu chacun une voix : MM. Floquet, Wilson, général Billot, Léon Say, général Camponon, Jules Simon et Pasteur.

M. le président. — En conséquence, M. Jules Grévy, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président de la République française pour une période de sept ans. (Vifs applaudissements à gauche. — Cris répétés : Vive la République !)

M. Paul de Cassagnac. — Faites-la embaumer.

M. le président. — La session de l'Assemblée nationale est close. Il va être donné lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le tumulte est si grand qu'on n'entend pas.

Le président du Congrès ayant donné l'ordre de supprimer au compte rendu officiel les interruptions, s'est attiré de vives protestations de la droite. Elle vient de déchoir, puisque tous ses droits sont systématiquement violés, de remettre au président, sous forme de lettre, une énergique protestation. L'élection présidentielle est viciée dans son origine légale; c'est le fait indéniable que le parti pris odieux des républicains aura produit.

Il fallait à M. Grévy 440 voix pour être élu : il se contenta de 457.

Faute de 47 voix, il eut échoué. Mais, n'étant pas difficile, il s'en contentera.

PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le préfet du Gard a communiqué à la presse de Nîmes la note suivante :

« M. le ministre des cultes a invité M. l'évêque de Nîmes à déplacer sans retard neuf ecclésiastiques du diocèse, ajoutant que, si ces ecclésiastiques n'étaient pas déplacés le 1^{er} janvier prochain, ils cesseraient de recevoir, à partir de cette date, le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leurs titres. »

Cette sommation n'est basée sur aucune bonne raison. C'est la persécution religieuse qui continue, brutale et sans vergogne.

A cette occasion, M^r l'évêque de Nîmes a communiqué à la presse la lettre suivante qu'il vient d'adresser au ministre des cultes :

Nîmes, le 26 décembre 1885.

Monsieur le ministre,

Par une lettre en date du 18 décembre, que je n'ai reçue que le 20, vous me priez de déplacer immédiatement neuf prêtres de mon diocèse, ajoutant que, si vous n'obteniez pas cette satisfaction avant le 1^{er} janvier prochain, ils cesseraient de recevoir, à partir de cette même date, le paiement des traitements ou des indemnités attachés à leur titre.

Dès le surlendemain, M. le préfet du Gard communiquait à la presse locale les noms de ces neuf prêtres et MM. les sous-préfets avertissaient chacun d'eux de la mesure que vous veniez de prendre et du court délai dans lequel elle serait mise à exécution.

Ainsi la rapidité du coup en égale la rigueur; mais la publicité que lui donne le préfet du Gard oblige l'évêque de Nîmes à s'en plaindre publiquement.

Depuis dix ans passés que j'administre ce diocèse, c'est la première fois que je me vois réduit à une pareille extrémité. On avait traité, jusqu'à présent, ces sortes d'affaires dans le silence du cabinet, entre le ministre et l'évêque, sans passion, sans préjugés, sans parti-pris; beaucoup de difficultés naissantes s'étaient aplanies, parce que l'amour-propre n'était pas engagé dans la lutte; et si je n'avais pas gagné toujours la

cause de mes prêtres, on m'avait laissé au moins le temps de la plaider.

» Aujourd'hui tout est changé.

» Accusés sans le savoir, nous sommes condamnés sans débat et exécutés sans délai; l'accusation, l'enquête, la condamnation, l'exécution, nous apprenons tout le même jour, sans nous en être douté la veille. C'est dans l'ombre qu'on nous accuse, qu'on nous juge et qu'on nous condamne; c'est en public qu'on nous exécute.

» Ces procédés ont de quoi nous surprendre et nous ne saurions en accepter la cruelle nouveauté.

» Il est de toute justice qu'on ne condamne jamais un homme sans l'entendre; aucun de mes prêtres n'a été entendu.

» Il est de toute équité qu'on avertisse l'évêque des griefs élevés contre ses prêtres et qu'on prenne son avis; je n'ai été ni averti, ni consulté.

» Il est de toute convenance qu'en demandant à un évêque le déplacement de neuf prêtres, on lui donne le temps de l'opérer. Or, ce déplacement, fût-il aussi justifié qu'il l'est peu, il est impossible de le faire dans ce délai de huit jours, surtout quand les fêtes de Noël obligent Messieurs les Curés à rester dans leurs paroisses et que je ne puis pas même les mander à l'évêché.

» Mon premier mouvement a été de vous répondre : « Faites ce qu'il vous plaira. Puisque vous avez pris votre parti, j'ai pris le mien. Messieurs les curés resteront à leur poste sans indemnité et sans traitement, en attendant des jours meilleurs. »

» Mais, après réflexion, la fierté de mon âme a cédé au sentiment que j'ai de ma responsabilité et de ma charge. Je me suis dit que l'évêque de Nîmes doit, bon gré mal gré, élever la voix pour repousser les accusations indignes dont ses prêtres sont l'objet. Il est seul pour les défendre; mais il n'en est que plus obligé de le faire. Il me répugne de laisser croire que les journaux notoirement hostiles à la religion et à ses ministres seront écoutés désormais, sans réplique, dans des choses si graves; que des rancunes et des passions de village se satisferront toujours impunément; enfin qu'on pourra persuader à un ministre qu'un prêtre a parlé quand il s'est tu, qu'un autre, toutes les fois qu'il réfute les libres-penseurs, désigne par là les républicains, qu'un autre a préparé l'élection du 13 décembre en priant le 2 novembre dans un cimetière pour les soldats du Tonkin.

» J'en appelle du ministre mal informé au ministre mieux informé. Cet appel sera l'objet d'un mémoire que j'aurai l'honneur de vous envoyer, quand j'en aurai réuni les éléments. Plusieurs de mes vénérables collègues ont eu l'avantage de vous voir; et cette démarche a suffi, à ce qu'il paraît, pour dissiper les malentendus. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Paris, et je suis réduit à vous écrire. Si vous daignez lire mon mémoire, vous reviendrez, je n'en doute pas, sur l'étonnante mesure qui fait l'objet de ma plainte, en tenant compte, comme vous le promettez dans votre dernier discours, des observations et rectifications fondées qui vous seront soumises.

» Quand un pays a été, non pas troublé, mais seulement ému par trois élections successives, le moyen d'y calmer les émotions n'est pas de frapper des hommes inoffensifs et de les choisir dans le clergé. La victoire commande partout la modération, mais dans le Gard, la politique l'impose; et l'évêque de Nîmes, en vous priant de renoncer à des représailles électorales aussi dangereuses qu'elles sont injustes, ne fait que remplir, en qualité de gardien de la paix publique, le devoir patriotique et religieux auquel il demeurera fidèle jusqu'à la mort.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Louis, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. »

Chronique générale.

ELECTIONS DU 27 DÉCEMBRE.

Les six candidats radicaux socialistes de Paris, MM. Labordère, Millerand, Maillard, Douville-Maillefeu, Achard, Brialou, toute la fine fleur du socialisme international, sont élus. Les Ranc, les Greppo, les Devès, etc., sont dans le troisième dessous. L'opportunisme s'arrache les cheveux.

Il manque encore deux sections qui représentent à peine 500 votants et ne peuvent modifier le résultat acquis.

Les candidats conservateurs ont gardé leurs positions.

CRISE MINISTÉRIELLE.

Il se confirme que M. Brisson renonce définitivement à son portefeuille.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. de Freycinet a été chargé d'ores et déjà, par M. Grévy, de la reconstitution du nouveau cabinet.

Trois autres membres du ministère actuel suivront M. Brisson dans sa retraite. Ce sont : MM. Allain-Targé, Goblet et Sadi-Carnot.

Le mariage civil de M. Fournet, neveu de M. Jules Grévy, président de la République, avec M^{lle} Sarlio, a eu lieu vendredi, à onze heures et demie, à l'Élysée.

M. Koehlin Schwartz, maire du VIII^e arrondissement, a dressé l'acte.

Les témoins du marié étaient MM. Jules Grévy et le général Léon Grévy; ceux de la mariée, MM. Sarlin père et fils, oncle et cousin.

La cérémonie religieuse a eu lieu samedi, à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

M. Grévy ne s'est pas rendu au mariage religieux de son neveu. On ignore si le Président de la République était indisposé ou s'il craignait de se montrer dans une église à la veille de sa réélection.

Le curé de Saint-Philippe-du-Roule a donné la bénédiction nuptiale dans la petite chapelle des catéchistes de la rue Saint-Honoré.

LE DRAPEAU DE LA MONARCHIE.

Extrait du Journal officiel :

« M. Clémenceau. — Les monarchistes qui sont ici se sont présentés comme conservateurs; ils n'ont pas osé arborer le drapeau de la Monarchie. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche.)

« M. Georges Roche. — Si vous n'aviez pas opéré la concentration, nous serions ici 300 !

« M. de Cazenove de Pradines. — Je déclare, monsieur Clémenceau, que les électeurs de la Loire-Inférieure m'ont nommé comme royaliste. Je n'aurais jamais accepté une candidature qui laissât subsister le moindre doute sur mes convictions religieuses et politiques !

« M. de Baudry-d'Asson. — Et moi, j'ai été nommé comme ennemi juré de la République ! (Bruit.)

« M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Mes électeurs ne se sont pas trompés; en me nommant, ils savaient bien qui ils nommaient. (Bruit.) »

Les républicains savent bien que le grand péril qui menace la République, c'est la Monarchie.

Les efforts qu'ils font pour nier ce péril suffisent à témoigner de leur terreur.

GESTA DEI PER FRANCOS

Sous ce titre, l'excellent journal de Marseille, le *Citoyen*, publie le remarquable article qu'on va lire :

« La discussion sur les crédits du Tonkin a commencé avant-hier à la Chambre, ainsi que cela avait été fixé. M^r Freppel a pris le premier la parole en faveur de la continuation de l'occupation de cette colonie.

Après lui, M. Delafosse, de la droite, est venu parler contre, et M. P. Bert, dans le même sens que l'évêque d'Angers.

Nous sommes partisan de la continuation de l'occupation du Tonkin et, partant, absolument d'accord avec M^r Freppel.

Il y a dans cette affaire une question d'honneur national et de civilisation chrétienne qui nous rend absolument sourd à toute autre considération. Nous voulons quand même que le drapeau de cet honneur et de cette civilisation continue à être porté haut par la France; tant pis pour les malheureux qui, s'en étant emparé, ne savent pas le tenir ferme et de façon à assurer son triomphe.

La responsabilité de cette indiguité et de cette incapacité ne nous incombe pas.

Elle incombe à la République, aux républicains ou tout au moins à ceux qui, par leurs votes, ont assuré le triomphe de la République aux dernières élections et ont main-

tenu ainsi le pouvoir dans les mains des républicains.

» Notre conscience n'est nullement gênée par cette considération.

» Notre impuissance à faire triompher ce que nous considérons comme un devoir, ne nous empêchera jamais de nous ranger du côté de ceux à qui la Providence a remis le soin de le remplir, et de faire les vœux les plus sincères et les plus patriotiques pour qu'ils s'en acquittent au mieux des intérêts de la patrie et de son honneur.

» C'est dans ce sens qu'a parlé M^r Freppel à la Chambre.

» Ce prélat français, en qui assurément se perpétue l'esprit et la tradition de cette longue lignée d'évêques qui, comme l'a dit Gibbon, firent la France, nous rassure. Avec lui, nous nous sentons le courage de surmonter la situation pénible qui résulte pour nous de la divergence momentanée d'opinion qui nous sépare de nos amis de la droite.

» Mais la France ne demande pas et n'a jamais demandé l'abandon du Tonkin.

» Les électeurs du 4 octobre ont protesté contre la direction insensée donnée par les républicains à cette expédition, mais nul, parmi les honnêtes gens, n'a voulu par son vote indiquer que le drapeau national dût être honteusement replié, que tant de sacrifices douloureux en hommes et en argent eussent été faits en pure perte et qu'en fin de compte on abandonnât à une mort certaine les centaines de mille de chrétiens annamites et tonkinois qui ont si courageusement pris parti pour la France.

» Non, les honnêtes gens ne pouvaient vouloir cela.

» Non, ils ne l'ont pas voulu.

» Mais, oubliez-vous, nous dira-t-on, en quelles mains vous allez laisser le soin de sauvegarder l'honneur national, celui de la civilisation ?

» Les évêques qui firent la France n'y travaillèrent pas, le plus souvent, avec des instruments supérieurs. Leur ténacité, leur intelligence et leurs ardentes prières surent triompher d'obstacles quasi insurmontables.

» Alors vous voulez que nous priions pour les républicains ?

» Et pourquoi pas ?

» Ici, prier pour les républicains, c'est prier pour la France, pour l'extension du royaume de Dieu.

» Devant ces deux choses que rien ne surpasse dans notre cœur et dans nos affections, les hommes disparaissent et les instruments s'anoblissent.

» *Gesta Dei per Francos*. Oui, Dieu qui doit faire et fait son œuvre quand même, continuera à la faire par les Français quelque dévoyés qu'ils soient, quel que soit leur peu de mérite.

» C'est là notre grande joie et notre grande espérance. Notre grande joie, parce que cette volonté de Dieu qui nous emploie quand même est une récompense de la vertu de nos pères; notre grande espérance, parce qu'elle nous fait croire à un pardon dans l'avenir.

» *Sursum corda*, oui, sachons nous élever au-dessus des mesquineries, des intérêts de parti et n'oublions jamais que si Dieu a pu nous retirer momentanément les avantages de sa protection spéciale, il n'a pu vouloir en même temps nous exonérer des devoirs de la mission qu'il a de tout temps imposée à notre patrie, car il est certain que si nous souffrons, si nous sommes punis, c'est pour avoir manqué à cette mission sous des prétextes menteurs et qu'il désapprouvait. — X. PREVOT. »

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a montré un peu d'hésitation pendant la dernière semaine, malgré les bonnes nouvelles de l'extérieur. On allège les positions pour préparer la liquidation.

Le 3 0/0 est à 80 fr., l'amortissable à 82.50, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.05.

Le Crédit Foncier de France est à 1,340 fr. Le bilan au 30 novembre indique un chiffre de bénéfices nets supérieur d'un million à celui du 30 novembre 1884. Un coupon de 30 fr. étant annoncé pour le 1^{er} janvier, il est évident que le revenu de l'année sera de 60 fr. au moins, comme pour l'exercice précédent. Les prêts de la semaine s'élevaient à près de 5 millions.

Les obligations du Crédit Foncier sont à la portée de la plus modeste épargne. On a même la faculté de les libérer par fractionnement si l'on choisit les Communales 1880 ou les Foncières 1885. Le tirage de ces dernières aura lieu le 5 janvier.

La Société Générale se tient très-ferme à 447.50. Le public comprend de plus en plus que l'assurance sur la vie est un devoir et une des formules les plus ingénieuses de la prévoyance. Mais très-

souvent, il ne se préoccupe pas assez de la nécessité de recourir, pour réaliser cette prévoyance, aux Compagnies nationales et de se gater des Compagnies étrangères.

Il y a là, avous-nous dit, une question de sécurité et de patriotisme tout à la fois. Il y a aussi une question d'intérêt personnel. Autrefois, par exemple, les Compagnies américaines faisaient valoir leurs grandes distributions de bénéfices, grâce surtout à l'intérêt élevé de leurs placements. Depuis quelques années, ces prétendus avantages ont disparu.

Les journaux des Etats-Unis se lamentent sur la réduction croissante des bénéfices revenant aux assurés dans leurs Compagnies. L'un de ces journaux a publié le mois dernier, une étude sur les sept Compagnies américaines les plus puissantes et parmi elles figurent la New York et l'Equitable. Depuis 1863, l'intérêt du placement de ces Compagnies s'est abaissé sensiblement. La moyenne de l'intérêt était alors de 6.51 pour 100. Il n'a été au 31 décembre 1884 que de 5.19 et pour la New-York que de 5.03.

Une autre cause des réductions de bénéfices est due au grand nombre des sinistres. Soit que les risques de ces Compagnies soient mal choisis, soit pour toute autre cause, le rapport des sinistres aux capitaux en cours, qui exprime le taux de mortalité des assurés, s'est élevé, de 1863 à 1883 de 1.20 à 1.98 p. 100. Il n'est en moyenne pour les Compagnies françaises que de 1.30 p. 100.

Il ne faut donc pas compter sur de fortes participations aux bénéfices dans les Compagnies américaines. Leurs assurances, comme leurs placements de fonds donnent des profits de moins en moins élevés. C'est une raison de plus pour ne pas faire défection aux Compagnies françaises d'assurances sur la vie.

La Banque d'Escompte est très-ferme à 450 fr. Le Panama est délaissé à 405 fr. Le pétitionnement est une invention grotesque. Si les actionnaires et les obligataires sont décidés à risquer 600 millions de plus, ils n'ont qu'à les verser; mais il n'y a aucun motif avouable pour attirer d'autres victimes dans cette aventure par l'attrait d'une loterie.

Si tous les actionnaires du Crédit Lyonnais pouvaient lire et comprendre le bilan de cet établissement, ils s'empresseraient de vendre même au cours de 522.50. Les dépôts baissent et les bénéfices d'escompte sont absorbés par le portefeuille des titres.

Les actions de chemins de fer sont toujours bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

A l'occasion du Jour de l'An, le Sous-Préfet recevra vendredi prochain, de 4 heures moins le quart à 2 heures.

Par décision de M. le Préfet de Maine-et-Loire, les classes vaqueront le samedi 2 janvier, dans toutes les écoles publiques du département.

Nous avons promis de revenir sur la solennité de la messe de minuit à Saint-Pierre, et nous tenons notre promesse avec d'autant plus de plaisir que nous sommes encore sous le charme de la délicieuse musique que nous y avons entendue.

Il faudrait une plume plus autorisée que la nôtre pour donner au talent de M^{me} C... tous les éloges qu'elle mérite; la façon dont elle a chanté les morceaux dénote une véritable artiste. Nous lui adressons toutes nos félicitations et en même temps nos remerciements pour le dévouement avec lequel elle embellit toutes nos fêtes religieuses.

Pour rehausser encore l'éclat de cette belle fête, M. Goubeault, le sympathique artiste que nous avons maintenant le bonheur de posséder, avait bien voulu prêter son concours à cette solennité; il nous a été permis, une fois de plus, d'admirer la pureté de son jeu et la délicatesse de son sentiment musical.

Nous ne ferons pas une analyse spéciale de chaque morceau de musique, cela nous conduirait trop loin, mais nous noterons en passant le trio de l'*Offertoire* de Rossini, pour violon, violoncelle et orgue, qui a fait le plus grand plaisir.

Le lendemain, une grand'messe en musique a été chantée sous la direction du vaillant chef de la maîtrise, M. Halbert.

S'il nous était permis de lui adresser de nouveaux éloges, nous dirions qu'il faut son talent pour arriver à faire exécuter, dans d'aussi bonnes conditions, de la musique aussi difficile.

ANGERS.

M. Trouillet, troisième adjoint au maire d'Angers, est mort dimanche matin, après quelques jours de maladie seulement.

— Jeudi dernier, M. le maire d'Angers a prêté la grande salle de la Mairie pour une fête cléricale, dit l'*Union de l'Ouest*.

Le soir, en effet, on célébrait, dans la grande salle de la Mairie, la « fête de l'arbre de Noël » pour les enfants de l'Eglise réformée. Discours de M. le pasteur Audra, concert, saynète, etc.

— M. Béchot, publiciste, rédacteur en chef de l'*Electeur*, conseiller d'arrondissement, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Médéah, département d'Alger, en remplacement de M. Vigouroux, mis en disponibilité.

Le gouvernement devait bien cela à M. Béchot.

Avec une abnégation dont les opportunistes lui ont tenu compte, comme on le voit aujourd'hui, le directeur de l'*Electeur* n'avait pas hésité, il y a quelques mois, à brûler ce qu'il adorait jadis et vice versa.

La conversion du farouche radical méritait bien une récompense. Elle ne s'est pas fait attendre. Le chemin de Damas de M. Béchot l'a mené tout droit à une sous-préfecture. Dédommagement bien doux du sacrifice accompli!

M. Cauro, conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Simon, nommé sous-préfet de Villefranche (Aveyron).

VERNANTES. — Le 23 décembre, un ouvrier carrier, Fagault, Henri, extrayait de la pierre, avec deux de ses camarades, dans une carrière située commune de Vernantes. Il se tenait à genoux pour saper dans le flanc un gros bloc de pierre. Tout à coup un morceau se détacha de la masse et atteignit le malheureux aux deux jambes et à la poitrine.

Aussitôt ses deux camarades s'occupèrent de le dégager; ils y réussirent après bien de la peine. Fagault avait les deux jambes brisées; de plus, il se plaignait aussitôt d'éprouver une violente douleur à la poitrine.

On croit que cet accident aura des suites mortelles pour sa victime. Fagault est père de trois enfants en bas âge et n'a aucune ressource.

L'ASSASSINAT DE LA ROUTE DE BRIOLLAY.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Jeudi dernier, vers cinq heures du soir, M^{me} veuve Fleury, messagère à Briollay, revenait d'Angers avec un chargement d'ardoises. En route elle fit la rencontre d'un inconnu qui lui demanda la permission de monter sur sa charrette, sous prétexte qu'il était très-fatigué. La veuve Fleury accueillit aussitôt l'inconnu; mais à peine celui-ci était-il installé qu'il saisit la femme et la précipita sur la route. Puis le malfaiteur s'armant d'une ardoise descendit à terre, saisit sa victime et essaya de l'égorger. Comme l'ardoise ne pouvait faire des entailles assez profondes, le misérable prit un bâton et frappa de toutes ses forces, ensuite il sauta sur le corps de la veuve Fleury et lui piétina la tête avec ses gros souliers garnis de clous.

» A ce moment survint un chien qui mit en fuite l'assassin.

» Malgré ses horribles blessures, la veuve Fleury, d'une robuste constitution, eut la force et l'énergie de se trainer jusqu'à une maison peu éloignée. M. Daburon vint à son secours. Il trouva la malheureuse femme dans le plus pitoyable état. Elle avait le visage méconnaissable; les joues, le front étaient déchirés par les clous de souliers, deux trous se voyaient dans la tête, le sang coulait de vingt blessures et un œil sortait de son orbite.

» La victime fut reconduite à Briollay où tout le monde apprit avec effroi et indignation la nouvelle de ce triste drame.

» Le vol était le mobile du crime. Mais le voleur n'avait pas eu le temps d'accomplir son forfait. L'état de la victime est très-grave.

» D'après les déclarations de la femme, le meurtrier serait un individu d'environ trente-cinq ans.

» Ajoutons que le malfaiteur avait dit à la veuve Fleury : Je reviens du Tonkin et je vais voir mes trois sœurs à Châteauneuf.

» C'est à deux cents mètres au-delà de la gare d'Écouffant que l'inconnu monta sur la charrette de la veuve Fleury. »

D'après la *Petite France*, qui donne la nouvelle sous toutes réserves, la femme Fleury a succombé à ses nombreuses blessures.

M. Garnier, curé de Pioussay (Deux-Sèvres), a interjeté appel, le 22 de ce mois, du jugement rendu contre lui par le tribunal correctionnel de Melle le 12 décembre courant.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Au grand intérêt que possèdent tous les ouvrages de M. du Campfranc, un autre vient s'ajouter, dans cette nouvelle œuvre : l'intérêt de l'actualité.

Il est un peuple, le peuple russe, vers lequel tous les yeux sont tournés en ce moment. De récents événements ont attiré sur lui l'attention. Attention bien justifiée par le prodigieux développement de cette jeune et déjà formidable nation.

Or, ce sont des Russes que M. du Campfranc met en scène dans *Exil !* Non qu'ils remplissent le beau rôle : le roman est un épisode de la guerre de Pologne, et, comme bien on pense, c'est aux catholiques et patriotes vaincus, si cruellement opprimés par leurs vainqueurs, que vont les sympathies de l'auteur. Mais cela même n'est-il pas un titre de plus à la faveur du lecteur, et ne devons-nous pas applaudir toujours, nous Français, qui- conque proteste contre toute injuste annexion, et prend énergiquement le parti du droit contre la force ?

A côté des scènes de batailles, des massacres, il y a, dans *Exil !* des tableaux d'intérieur d'une ravissante poésie, des caractères d'un charme attendrissant, comme M. du Campfranc s'entend si bien à les peindre. Il n'y manque même pas la note amusante et humoristique, qui reposera le lecteur des colères patriotiques inspirées par de douloureux rapprochements, et des larmes qu'aura fait couler Nadège, la charmante héroïne d'*Exil !*

CAUMBERY.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'*Echo Saumurois*, dans son numéro portant la date de vendredi 1^{er} janvier 1886, commencera la publication du nouveau roman de M. DU CAMPFRANC, auteur de *Yves Trévière*, qui a obtenu beaucoup de succès près de nos lecteurs.

La Maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An, vient de mettre en vente un assortiment considérable de Pralines de toutes sortes, Fondants simples, décorés et fourrés, Chocolats crèmes, Pralines, Nougats et Pistaches, etc., ainsi que des Liqueurs de toutes marques. — Vins fins français et étrangers, Spiritueux et Liqueurs, le tout aux prix les plus réduits.

TIERCÉ, Maine-et-Loire, le 30 mai 1885. Je souffrais beaucoup de maux d'estomac et je n'avais point d'appétit; depuis que je prends vos Pilules suisses (Fr. 1.50) je vais beaucoup mieux, je vous autorise à publier ma lettre sous mes initiales. A. A.; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

LIBRAIRIE

La librairie Hachette poursuit la publication des magnifiques œuvres illustrées qui ont si profondément contribué à répandre partout le goût des livres et de la lecture.

En tête de son catalogue des nouvelles publications illustrées pour les Etrennes de 1886, nous trouvons la continuation d'une œuvre magistrale, nous voulons parler de l'édition de grand luxe de l'*Ancien et Nouveau Testament*, illustré par Bida; nous avons cette année le *Cantique des Cantiques* (1). Le texte, traduit par M. Renan, a conservé le charme poétique pénétrant de l'original. Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'admirable talent de Bida. Disons seulement que pour illustrer le *Cantique des Cantiques*, ce chant d'amour idéal, le talent de l'artiste a pris la forme la plus charmante, la plus exquise qu'il ait jamais atteinte.

Puis vient une autre œuvre de grand luxe réservée à une élite d'amateurs privilégiés, le *Sixième récit des temps mérovingiens* (2), d'Augustin Thierry; c'est un merveilleux fascicule de onze feuilles grand in-folio, avec six grands dessins dus à Jean-Paul Laurens, reproduits, avec une étonnante exactitude, par le procédé héliographique de MM. Goupil et C^o.

Voici maintenant le volume annuel de publications bien connues, qui font, on peut bien le dire, honneur à la librairie française : d'abord le cinquième et dernier volume de *Le Monde Physique* (3), de M. Amédée Guillemin, cette belle œuvre de vulgarisation scientifique, aujourd'hui complète; puis la quatrième et dernière série des *Chroniqueurs de l'Histoire de France* (4), allant de Monstrelet à Commines, et dont le texte a été si délicatement abrégé, coordonné et

(1) Un vol. in-folio, 100 fr.

(2) Un fascicule in-folio, tiré à 200 exemplaires numérotés, à 75 fr., 80 fr. et 100 fr. l'exemplaire.

(3) Un vol. in-8°, br. 30 fr.

(4) Un vol. in-8°, br. 32 fr.; relié, 40 fr.

traduit par M^{me} de Witt, née Guizot; enfin le onzième volume de la *Nouvelle Géographie universelle* (5), où M. Elisée Reclus décrit la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc; ainsi composé, ce volume emprunte à des événements récents un intérêt des plus puissants pour un public français.

Digne émule de son frère, le savant géographe, M. Onésime Reclus nous donne cette année un magnifique ouvrage, *La Terre à vol d'oiseau* (6), destiné à devenir promptement populaire. A un texte plein de clarté et de précision se joignent 500 gravures vraiment merveilleuses. Il est impossible de pouvoir jamais faire mieux, et il faut avoir les ressources accumulées de cette grande maison de librairie pour pouvoir donner à si bon compte un ouvrage aussi splendidement illustré.

Voici maintenant une très-belle édition illustrée de l'un des meilleurs romans du meilleur romancier qu'ait jamais eu l'Angleterre : *David Copperfield* (7), de Charles Dickens. Très-populaires, de l'autre côté du détroit, les œuvres de Dickens méritaient de le devenir également chez nous.

Deux nouveaux volumes de voyages illustrés sont venus, cette année, prendre place dans les rayons déjà si garnis de la librairie Hachette : *Le Canal de Panama* (8), de M. L. N. B. Wyse, le promoteur de la grande entreprise que poursuit le percement d'isthmes, M. de Lesseps, et les *Souvenirs de notre Tour du Monde* (9), de M. Hugues Krafft, un voyageur-amateur dont le carnet de voyage pétille d'observations fines et d'anecdotes spirituellement racontées.

Puisque nous parlons d'esprit, n'oublions pas les *Contes et apologues* (10), de M. Léon Riffard, un livre de vraie littérature, un régal pour les bibliophiles.

Nous ne pouvons, malheureusement, signaler que par des titres l'année écoulée des journaux illustrés : la vingt-sixième année du *Tour du Monde* (11), avec 500 gravures et 28 cartes ou plans; la treizième année du *Journal de la Jeunesse* (12), pour les jeunes gens et les jeunes filles de dix à quinze ans; la quatrième année de *Mon Journal* (13), pour ceux de dix à cinq ans.

Nous arrivons enfin aux livres qui s'adressent spécialement à l'enfance et à l'adolescence, et nous y trouvons des séries entières de livres nouveaux : *Pour les Enfants sages* (14), un de ces charmants albums de Kate Greenaway, dont la douce naïveté a eu si grand succès; *Hervé Plemeur* (15), par M^{me} Colomb; *Gilda l'introuvable*, par M^{me} Zénaïde Fleuriot; *Histoire d'un Berrichon*, par J. Girardin; *Notre-Dame-Guesclin*, par M^{me} de Witt et les *Maisons des Bêtes*, par M^{me} Gustave Demoulin. On peut choisir entre quatre volumes récents de la *Bibliothèque des Merveilles*, cinq de la *Bibliothèque rose*, quatre de la *Bibliothèque des Petits Enfants*. Aux bébés, les éclatantes chromotypographies des cent albums du *Magasin des Petits Enfants*; à ceux de tout âge, les diverses séries de la *Bibliothèque des Ecoles et des Familles*, qui a réalisé le véritable type du livre de récréation ou de récompense pour les enfants des classes populaires, depuis 5 fr. jusqu'à 45 centimes; 45 centimes, les étrennes du pauvre petit de la mansarde ou de la chaumière.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 29 décembre

FAUST, opéra en 5 actes et 7 tableaux.

ON TROUVE

Au Grand CAFÉ de l'UNION

A SAUMUR

LE JOCKEY

Délicieux Apéritif blanc mousseux.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

(5) Un vol. in-8°, br. 30 fr.; relié, 37 fr.

(6) Un vol. in-8°, br. 20 fr.; relié, 25 fr.

(7) Un vol. in-8°, br. 6 fr. 50, cart., 8 fr.

(8) Un vol. in-8°, br. 20 fr.; cart., 25 fr.

(9) Un vol. in-8°, br. 15 fr.; cart., 22 fr.

(10) Un vol. in-8°, br. 12 fr.; cart., 15 fr.

(11) Deux vol. in-4°, br., 25 fr.

(12) Deux vol. in-8°, br., 20 fr.

(13) Un vol. in-8°, cart., 2 fr. 50.

(14) Un vol. in-8°, cart., 8 fr.

(15) Nouvelle collection à l'usage de la jeunesse, chaque volume br., 5 fr.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GLACES

DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU PUIIS-NEUF, 14
SAUMUR

GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candelabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encrriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

Par suite de faillite

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Angers (Maine-et-Loire)

Le jeudi 14 janvier 1886, à une heure du soir,

Un important établissement

D'HORTICULTEUR - PÉPINIÉRISTE

SITUÉ

à la Pyramide, près Angers, et dépendant de la faillite du sieur CHA-ROZÉ, y compris les marchandises des terres annexées.

Mise à prix du matériel et des marchandises... **30.000 fr.**

S'adresser, soit à M^e CHASLE, notaire, soit aux syndics de la faillite, MM. PAUL ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, et KILLIAN, architecte-paysagiste, rue de Brissac.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GÜE-RIEUX, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LE CLOS DES VERNES

Vigne et Terre

Situé commune de Chacé, contenant 3 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAU-TIER, notaire. (976)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90, Composée de 11 pièces, remise, cour et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

A CÉDER

Présentement ou pour Noël prochain.

BONNE ÉPICERIE

A laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

NOËL & PREMIER DE L'AN

L'Épicerie Parisienne

MAISON F. TARODE

Rue d'Orléans, 33, & rue Dacier, 33

Met en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bâches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Bottes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont VENDUS en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte étamée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

Il a été perdu, le jeudi 17 décembre 1885, aux abords de la gare d'Orléans, à Saumur, un manchon en marbre.

Le rapporter chez M. DUTEIL, avenue de la gare de l'Etat. — Il y aura récompense.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano schété par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE MÉNAGE, homme connaissant travail de la terre et conduire, femme cuisinière. — Bons certificats. — V^e de Fontenailles, La Trochoire, Fontevault (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX

SARGET-GIRAULT

SAUMUR — 6, Rue d'Orléans — SAUMUR

A l'occasion du mois des Étrennes, de Nouveaux Babais ont été faits.

Nous engageons vivement les personnes qui ont des Achats à faire à venir donner un coup d'œil sur les Marchandises étalées pour se convaincre des bas Prix réels de tous nos Articles.

Acheteurs, hâtez-vous, car c'est le 31 JANVIER 1886 qu'auront lieu la CLOTURE IRRÉVOCABLE de notre Grande Liquidation et la FERMETURE DÉFINITIVE de notre Maison.

RAISON DE CONFIANCE

Rue Saint-Jean, 27 et 29

L. ENAULT

BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joierie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Épingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, modèles nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christophe et de divers autres fabricants.

Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces.

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encrriers, Sabliers, etc., etc.

ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

VOUS QUI TOUSSEZ!

Rappelez-vous que les BOMBONS GRAMONT au goudron sont le seul remède radical de la Toux, absorption facile (les enfants les sucent par plaisir), ils économisent vingt fois leur prix en épargnant à ceux qui toussent l'achat de pastilles, pâtes pectorales, tisanes, etc., etc., et amènent rapidement la guérison. — Demandez conseil à votre médecin et toujours sa réponse sera invariable: « *Voilà toussée; écoutez les Honnêtes Gramont, le Prix: la Boîte 1.75; 1/2 Boîte 1.50* méfier des imitations. Exiger rigoureusement la signature de GRAMONT

Dépôt à Saumur: pharmac. GABLIN, rue d'Orléans, 27, et princ. pharm.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubéba! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un dixième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »

Chez l'inventeur, H. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmac. GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne demande nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.